

Image not found or type unknown



Liquidation succession par une banque

Par **croCus24**, le **25/03/2016** à **08:29**

Dans une succession avec biens immobiliers pour lesquels il y avait eu donation-partage ,une banque, en l'absence du crédit agricole peut-il se substituer au notaire ?

Merci pour vos réponses

Par **youris**, le **25/03/2016** à **09:33**

en présence de biens immobiliers, le notaire est nécessaire pour effectuer les mutations immobilières qui requièrent obligatoirement un acte authentique mais la déclaration de succession peut être faite par un héritier.

salutations